



Secrétariat Général
Délégation Générale aux Relations Internationales
Direction de la Propreté et de l'Eau

2014 DGRI 1058 DPE Subventions (110.000 euros) et convention avec les associations CARE France (17e) et Action Contre la Faim (19e) pour des programmes d'aide d'urgence au Kurdistan syrien et au Kurdistan irakien.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis leur offensive en juin 2014, les djihadistes de Daech ont pris possession de plusieurs provinces irakiennes et étendu leur emprise sur le nord et l'est de la Syrie, provoquant le déplacement de plus d'un million de personnes. Ces populations trouvent refuge dans des locaux publics ou des lieux de cultes et font face à de multiples besoins, notamment d'approvisionnement en eau ; les infrastructures de distribution d'eau potable situées dans les zones de conflit étant pour partie détruites.

Paris a déjà manifesté, lors de la séance du Conseil de Paris de septembre, sa solidarité envers les victimes de ce conflit via l'attribution à la Croix-Rouge Française d'une subvention de 50 000 euros pour son action au Kurdistan irakien, au titre de l'aide d'urgence relevant du dispositif parisien Solidarité Eau et Assainissement (fonds Oudin).

Depuis, la situation s'est encore détériorée, notamment pour les Kurdes de Syrie assiégés dans la ville de Kobané et poussés à fuir vers la Turquie. Dans ce contexte d'extrême urgence, l'ONG CARE France a sollicité une aide de 60 000 euros, afin de distribuer des kits d'hygiène aux réfugiés du camp de Suruç (Turquie), confronté à l'afflux de 30 000 réfugiés en provenance de Kobané.

Le drame que subit Kobané ne doit pas masquer la poursuite de l'offensive de Daech sur le front irakien et l'afflux massif de réfugiés vers le Kurdistan irakien, qui compte plus de 450 000 déplacés. Présente sur place, l'ONG Action Contre la Faim sollicite une aide de 50 000 euros pour contribuer à l'aménagement de douze camps qui doivent prochainement être ouverts dans le Gouvernorat de Dohuk afin d'accueillir 75 000 réfugiés. Elle prévoit notamment la construction de latrines et de douches, la réparation et la maintenance des installations de distribution d'eau et la distribution de kits environnement et hygiène.

Afin de marquer à nouveau la solidarité de Paris envers les populations victimes de ce conflit, je vous propose de valider l'attribution de ces deux subventions, au titre de l'aide d'urgence relevant du dispositif Solidarité Eau et Assainissement de la Ville de Paris (fonds Oudin) pour 2014, et pour ce faire, de m'autoriser à signer les conventions jointes.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris